

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186927008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Anjou , Direction des travaux publics , Division des études techniques , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense totale de 433 674,21 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat à Les entreprise Ventec inc. au montant de 394 249,28 \$, taxes incluses, pour les travaux de drainage du bâtiment de la Mairie de l'arrondissement d'Anjou - Appel d'offres public numéro 2018-16-TR (5 soumissionnaires) - Autoriser un virement de budget entre les programmes de 219 000 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le contrat 2018-16-TR vise à effectuer des travaux de drainage pour le bâtiment de la Mairie de l'arrondissement d'Anjou.

Depuis plusieurs années, le bâtiment de la Mairie d'Anjou a des problèmes d'infiltration d'eau situés au sous-sol et particulièrement lors de fortes pluies. Plusieurs réparations ont été effectuées dans les dernières années pour corriger temporairement la situation. Afin d'éviter la détérioration du bâtiment, il est essentiel que les travaux de drainage soient effectués au printemps 2019.

À cette fin, la firme Groupe Conseil JML inc. a été mandatée pour l'élaboration d'une proposition d'aménagement et la préparation des plans. Les documents d'appels d'offres ont été préparés à la Direction des travaux publics de l'arrondissement d'Anjou.

Le 13 novembre 2018, l'appel d'offres public numéro 2018-16-TR a été lancé par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe de l'arrondissement d'Anjou, par le biais du SEAO et dans le journal Le Devoir. Le délai légal requis en vertu de la *Loi sur les cités et villes* a été respecté afin de permettre aux soumissionnaires de préparer et déposer leur soumission. Les soumissions ont été ouvertes publiquement le 5 décembre 2018 et sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture.

Un (1) addenda fut publié afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres et du report de date d'ouverture (le 5 décembre au lieu du 3 décembre 2018) :

- Addenda no 1 publié le 27 novembre 2018.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Mandat accordé à la firme Groupe conseil JML inc. - Bon de commande 1291324 - Le 13 juillet 2018, un contrat au montant de 23 454,90\$, taxes incluses à été accordé à cette

firme, pour des services professionnels pour les plans des travaux de drainage autour du bâtiment de la Mairie d'Anjou.

## DESCRIPTION

Le contrat 2018-16-TR consiste à effectuer les travaux d'excavation, de drainage, de réparation de fissures, d'imperméabilisation de fondation, de remblayage et pose de gazon, ainsi que le déplacement et réinstallation d'une unité de ventilation existante. Également, le mur de béton situé à l'entrée principale de la Mairie sera à refaire.

Le processus d'appel d'offres public s'est terminé le 5 décembre 2018. Sur sept (7) preneurs de cahier des charges, cinq (5) entrepreneurs ont déposé une soumission et deux (2) n'en ont pas déposée, soit des proportions respectives de 71 % et 29 %.

## JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions conformes reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Les Entreprises Ventec Inc.	394 249,28 \$	394 249,28
Entrepreneurs Bucaro Inc.	395 284,05 \$	395 284,05
SGC BPF	493 242,75 \$	493 242,75
Saho Construction Inc.	501 553,14 \$	501 553,14
Excavation P. Dupras Inc.	563 291,27 \$	563 291,27
<b>Dernière estimation réalisée (\$)</b>	<b>344 235,15 \$</b>	<b>344 235,15</b>
<b>Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)</b> VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions		469 524,10
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)</b> VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse] x 100]		37
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)</b> VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme - la plus basse conforme)]		169 041,99
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)</b> VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse] x 100]		49
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)</b> VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme - estimation)]		50 014,13
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)</b> VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme - estimation) / estimation] x 100]		15
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)</b> VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse - la plus basse)]		1 034,77
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)</b> VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse] x 100]		3

L'estimation des coûts des travaux a été réalisée par la firme Groupe Conseil JML Inc. et a été réalisée à partir des documents d'appel d'offres et selon les prix du marché actuel, soit : matériaux, équipements, main d'oeuvre, etc. L'estimation a été révisée. Elle se trouve en pièce jointe du présent dossier.

L'analyse des soumissions a été préparée par la Direction des travaux publics et a permis de constater que toutes les soumissions reçues sont conformes. Le soumissionnaire conforme le p

bas est Les entreprises Ventec inc., au montant de 394 249,28 \$ taxes incluses, auquel nous ajoutons 10 % de contingences, soit 39 424,93 \$.

L'écart est de 50 014,13 \$ (15 %) entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels.

Des validations ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie, à date de la validation, de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide par Revenu Québec a été déposée avec sa soumission, laquelle sera validée à nouveau lors de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé, Les entreprises Ventec Inc. est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total de 433 674,21 \$, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt RCA-136 et imputé au programme triennal des immobilisations (PTI) au programme de protection des bâtiments.

Afin de permettre l'octroi de ce contrat il est nécessaire d'effectuer ce virement budgétaire entre les programmes.

De: Programme de réfection routière et d'infrastructures ( 219 000 \$)

À : Programme de protection des bâtiments 219 000 \$

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal, soit d'améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs et de lutter contre les inégalités.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'exécution des travaux du présent contrat sera planifiée en collaboration avec l'arrondissement d'Anjou et toutes les mesures nécessaires seront prises pour assurer la sécurité des citoyens.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES :

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : 15 avril 2019

Fin des travaux : 15 mai 2019

Fin de garantie : 15 mai 2020

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ne s'applique pas.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Anjou , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens et du greffe  
(Sylvie LÉTOURNEAU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mélanie PELLETIER  
Préposée à la gestion des contrats

**Tél :** 514-493-5159  
**Télécop. :**

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-12-11

Stéphane CARON  
c/d etudes techniques en arrondissement

**Tél :** 514 493-8062  
**Télécop. :** 514 493-5144

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Mohamed Cherif FERAH  
Directeur d'arrondissement  
**Tél :** 514.493.8033  
**Approuvé le :** 2018-12-12

**IDENTIFICATION****Dossier # :1185365003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Anjou , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à l'agrandissement de l'aréna Chénier situé au 8200 de l'avenue Chénier

**CONTENU****CONTEXTE**

L'aréna Chénier situé au 8200 de l'avenue Chénier sera rénové et agrandi dans le cadre du programme de mise aux normes de la Ville de Montréal. Du verdissement est prévu ainsi que le réaménagement plus durable du stationnement.

Le projet vise notamment :

- la mise aux normes des installations de réfrigération;
- des travaux relatifs à la sécurité et l'accessibilité universelle;
- des travaux d'économie d'énergie visant entre autres une certification LEED.

Ce projet est sujet à l'approbation d'un P.I.I.A. en vertu de l'article 3, paragraphes 4<sup>o</sup> et 12<sup>o</sup>, du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45), puisqu'il s'agit d'un projet d'agrandissement d'un bâtiment institutionnel sur un terrain adjacent à un autre arrondissement. Ce projet fait référence à la demande de permis 3001399128, datée du 23 février 2018.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Les travaux consistent à réaliser un agrandissement de 330 mètres carrés dans la cour latérale (côté stationnement) afin d'abriter les nouvelles unités de ventilation et de réfrigération de la patinoire.

Le mur de l'agrandissement suivra les pentes de toit du bâtiment existant permettant de favoriser son intégration et du même coup, créer un écran afin de camoufler les équipements au toit.

L'agrandissement ainsi que quelques sections sur les autres élévations seront revêtus à la base de maçonnerie (brique vernissée noire). Les murs existants faits de maçonnerie, de béton ainsi que certaines sections de revêtement métallique seront remplacés par des blocs architecturaux blancs finis meulés. Des panneaux d'aluminium blancs et gris anthracite par

endroits, seront installés sur la partie supérieure. Certains panneaux seront ajourés afin de permettre la ventilation des équipements. Un crépi acrylique sera installé afin de recouvrir le mur de fondation. Un écran composé d'un panneau d'aluminium bleu est prévu en façade de l'agrandissement afin de mitiger l'impact de l'appareil de refroidissement posé sur le toit.

Ce projet de rénovation devra être réalisé de façon à atteindre la certification LEED. Sous cet angle, il est prévu d'ajouter des surfaces végétales ainsi que 12 arbres. Ainsi, le nombre de cases de stationnement sera réduit. Trois cases disposeront de bornes de recharges électriques. Une section du stationnement sera construite avec des pavés de béton perméables. L'espace gazonné en façade servira de bassin de rétention.

Ce projet d'agrandissement d'un bâtiment institutionnel est conforme au Règlement concernant le zonage (RCA 40) et il nécessite l'approbation d'un P.I.I.A.

## **JUSTIFICATION**

Lors de la réunion du 5 mars 2018, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse de la demande de P.I.I.A. à partir des objectifs et des critères définis au P.I.I.A. relatif un projet d'agrandissement d'un bâtiment institutionnel sur un terrain adjacent à un autre arrondissement. À la suite de l'analyse, notamment de la grille d'évaluation du P.I.I.A., les membres ont considéré que le projet rencontre les objectifs.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme au règlement RCA 45 « Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ».

Conforme au règlement RCA 40 « Règlement concernant le zonage ».

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michèle DEMERS  
Agente technique en urbanisme  
France Girard, secrétaire de direction pour  
Michèle Demers, agente technique en  
urbanisme

**Tél :** 514 493-5151  
**Télécop. :** 514 493-8089

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-03-15

Robert DENIS  
Directeur par intérim de l'aménagement  
urbain et des services aux entreprises

**Tél :** 514 493-5179  
**Télécop. :** 514 493-8089

**IDENTIFICATION****Dossier # :1185365003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Anjou , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à l'agrandissement de l'aréna Chénier, situé au 8200 de l'avenue Chénier, remplaçant le P.I.I.A. approuvé en vertu de la résolution CA18 12092

**CONTENU****CONTEXTE**

À sa séance du 3 avril 2018 (résolution CA18 12 092), le conseil approuvait, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'agrandissement du bâtiment institutionnel (aréna Chénier), situé au 8200 de l'avenue Chénier, sur le lot numéro 1 113 631 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. En raison de contraintes budgétaires, des modifications aux matériaux de revêtement ont été apportées au projet approuvé initialement. Les principales modifications sont les suivantes :

- remplacement sur plusieurs surfaces, des panneaux métalliques « Panfab » par un revêtement corrugué en acier, notamment sur la façade latérale gauche;
- remplacement sur quelques surfaces, des panneaux métalliques « Panfab » par un revêtement de brique;
- remplacement des blocs de béton architecturaux par un crépi acrylique derrière les unités mécaniques;
- élimination des soufflages structuraux sous les divers revêtements métalliques.

Les modifications apportées au P.I.I.A. ont été soumises au comité consultatif d'urbanisme le 9 juillet 2018 et ce dernier a émis une recommandation favorable.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**



---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chantal T TREMBLAY  
Conseillère en aménagement  
France Girard, secrétaire de direction pour  
Chantal Tremblay, conseillère en aménagement

514 493-5110

**Tél :**

**Télécop. :** 514 493-8089

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1185365028**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Anjou , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (RCA 140) » (RCA 140-1), afin d'ajuster le tarif pour l'obtention d'un permis de stationnement sur un terrain de stationnement près de l'avenue de Chaumont ou un stationnement public autorisé par ordonnance (annexe E)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement d'Anjou recommande au conseil d'arrondissement d'amender le règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (RCA 140) afin de modifier le tarif relatif à l'émission d'un permis de stationnement pour un véhicule autre que de promenade sur un terrain de stationnement public près de l'avenue de Chaumont ou dans un stationnement public autorisé par ordonnance.

Lors de la modification de la tarification pour l'obtention d'un permis de stationnement sur un terrain de stationnement près de l'avenue de Chaumont et un stationnement public autorisé par ordonnance, le coût mensuel pour un véhicule additionnel avait augmenté de façon significative, passant de 25 \$ à 75 \$. Il y a lieu de restreindre la tarification applicable pour l'obtention d'un permis de stationnement lorsque la demande vise plusieurs véhicules.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA18 12312 - Adoption du règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (RCA 140)

**DESCRIPTION**

Le paragraphe g) de l'annexe E du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (RCA 140) est modifié afin que le coût d'un permis de stationnement d'un véhicule sur un terrain de stationnement public près de l'avenue de Chaumont ou dans un stationnement public autorisé par ordonnance demeure 50 \$ par mois, peu importe le nombre de véhicules.

**JUSTIFICATION**

Lors de la révision de la tarification des permis de stationnement, la hausse du coût mensuel d'un permis pour un véhicule supplémentaire était considérable, passant de 25 \$ à 75 \$. L'arrondissement souhaite s'assurer que les coûts associés au permis de stationnement soient accessibles à la population et moins significatifs de ce qui avait été prévu initialement. Par conséquent, le tarif de 50 \$ par véhicule par mois va demeurer ainsi que pour chaque véhicule supplémentaire.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public d'entrée en vigueur sera publié le 16 janvier 2019 sur le site Internet de l'arrondissement d'Anjou suite à l'adoption du règlement par le conseil d'arrondissement d'Anjou.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion et présentation du projet : 13 décembre 2018

Adoption : 15 janvier 2019

Entrée en vigueur : 16 janvier 2019

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et aux mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michèle DEMERS

**ENDOSSÉ PAR**

Guylaine DÉZIEL

Le : 2018-12-05

Conseillère en aménagement  
France Girard, secrétaire de direction pour  
Michèle Demers, conseillère en aménagement

**Tél :** 514 493-5151  
**Télécop. :** 514 493-8089

Directrice de l'Aménagement urbain et des  
services aux entreprises

**Tél :** 514 493-5112  
**Télécop. :** 514 493-8089